



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 121949

Texte de la question

Ayant eu connaissance que les échanges préalables à l'entrée en vigueur de la directive sur les marchés d'instruments financiers furent imposés en anglais, y compris à l'égard des établissements français, belges ou luxembourgeois, par le Comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières (CESR), basé à Paris, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si cette attitude lui paraît normale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121949

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3484